



Publié sur *Vallées Catalanes du Tech et du Ter* (<https://www.valleescatalanes.org>)

---

## Le Patrimoine Culturel Immatériel en Vallées Catalanes



### Une évolution patrimoniale

Depuis une quinzaine d'années, le patrimoine culturel, matériel et naturel, s'est enrichi d'une nouvelle catégorie : l'immatériel ou le patrimoine du vivant.

L'Unesco, l'organisme international créé en 1945, a formalisé cette nouvelle notion par le biais de la « Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel » finalisée en 2003 et signée par la France et l'Espagne.

Le patrimoine culturel immatériel (PCI) y est présenté comme étant **l'ensemble des « pratiques, représentations, expressions, connaissances et savoir-faire »** ainsi que leurs éléments associés (objets, espaces...) qu'une communauté reconnaît comme faisant partie de son patrimoine culturel. Ce dernier doit être identifié par ses détenteurs et être transmis de génération en génération même si le critère d'ancienneté n'est pas essentiel. **C'est un patrimoine recréé en permanence et, donc, forcément évolutif.**

Cinq domaines sont concernés :

- Les traditions et expressions orales (dont la langue comme vecteur) ;
- Les arts du spectacle ;
- Les pratiques sociales, rituels et événements festifs ;
- Les connaissances et pratiques concernant la nature et l'univers ;
- Les savoir-faire liés à l'artisanat traditionnel.

Le Ministère de la Culture, en France, et le Ministère de la Culture et du Sport, en Espagne, ainsi que la Generalitat de Catalunya sont chargés de la mise en œuvre de la convention notamment par le biais d'un inventaire national. Les États concernés peuvent proposer d'inscrire certains des éléments inventoriés sur les listes internationales de l'Unesco :

- La liste représentative du patrimoine culturel immatériel,

- La liste de sauvegarde urgente,
- Le registre des bonnes pratiques.

## En Vallées Catalanes

Une démarche de réflexion sur le thème de cette nouvelle catégorie patrimoniale institutionnalisée **a été initiée il y a 5 ans** au sein du territoire du Pays d'Art et d'Histoire Les vallées catalanes du Tech et du Ter.

À la demande des communes concernées (Arles-sur-Tech, Prats-de-Mollo-la-Preste et Saint-Laurent-de-Cerdans) et en partenariat avec le Pays Pyrénées-Méditerranée, une mission de recherche et de sauvegarde a été initiée avec **les Fêtes de l'Ours du Haut-Vallespir qui sont inscrites à l'inventaire national français** depuis 2014. En 2018, leur candidature est reconnue éligible par le ministère de la Culture pour une transmission possible à l'Unesco en vue des prochains cycles de candidature nationale ouverts à la France.

En 2019, **les « Savoir-faire et usages constructifs de la terre cuite : leçayrou de la briqueterie Sainte-Marcelle à Saint-Jean-Pla-de-Corts » sont également inscrits au patrimoine national** qui est désormais identifié par un emblème spécifique diffusé par le ministère de la Culture.

Depuis, le PAHT poursuit sa mission d'animation de la candidature des fêtes de l'Ours sur la liste représentative de l'Unesco ainsi que son travail d'inventaire du patrimoine immatériel, de manière transversale et en fonction des thématiques de recherche annuelles (savoir-faire, événements du XXe siècle...).

## Liens

[Ministère de la culture français](#)

[La base de données française](#)

[Ministère de la culture et du sport espagnol](#)

[Direction de la culture de la Generalitat de Catalunya](#)

---